

Rapport de la Commission Technique de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Préavis Municipal N° 92-2025

« Demande de crédit de CHF 2'095'000.00 pour la création d'une structure modulaire provisoire en bois aux Esserpys pour l'accueil de jour ».

Monsieur, le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 9 décembre dernier, les membres de la Commission d'Urbanisme œuvrant en tant que Commission Technique (ci-après CT), composée de Messieurs François Studer (excusé), Jean-Claude Progin, François Morier (excusé), Romain Corthésy, Christian Trinca Colonel (excusé), Gabriel Racciatti et Luis Berardo Borda, se sont réunis afin de recevoir la présentation du préavis cité en titre. Étaient également présents Madame Jennifer Dagon et Monsieur Patrick Oppliger, ainsi que Monsieur Cédric Botré, chef de service, et Monsieur Stéphane Grangirard, représentant du bureau d'architectes Emixi.

La CT s'est encore réunie le 29 décembre afin de préparer le présent rapport.

Le but de ce préavis est de solliciter l'autorisation d'un crédit à la construction d'un pavillon pour la création d'une UAPE et cantine scolaire provisoires afin de déplacer les enfants du bâtiment du Rosset, pour permettre la rénovation de ce dernier, une fois les travaux terminés, les enfants réintégreront le bâtiment initial.

Dans la continuité du projet des bâtiments scolaires, nous ferons transiter les enfants du bâtiment (garderie) des Esserpys, dans le pavillon (provisoire). Ce déménagement est nécessaire pour garantir une prise en charge des enfants lors de la phase de la démolition du bâtiment existant et la construction du complexe scolaire. Une fois les enfants installés dans leurs locaux définitifs, le pavillon pourra être démonté. Suite à la proposition de Monsieur Progin, la CUR a demandé à la municipalité d'étudier la possibilité de remonter le pavillon sur les parcelles 124 à 127 afin d'y réaliser le refuge communal, (tant attendu de tous les habitants de Romanel-sur-Lausanne).

Observations de la CT :

Le positionnement du pavillon à l'angle nord-est est un choix mûrement réfléchi, emprise minimale sur la parcelle, que son accès routier par le chemin du Caudoz, avec la possibilité de créer deux places de dépôt-minute sur les zones bleues actuelles.

L'emplacement de la cuisine dans le pavillon permettra aux livreurs d'y accéder directement (elle simplifie la livraison des repas).

La création d'une terrasse couverte par une marquise sur la partie sud/est permettra aux enfants de jouer en extérieur et à l'ombre. Le terrain de jeux sera délimité par une barrière conforme aux normes, avec un portillon donnant accès au chemin piétonnier.

Le chauffage par PAC air-air et les panneaux photovoltaïques s'inscrivent dans une politique visant à réduire notre impact environnemental.

La pose du bâtiment sur des vis Krinner permettra un montage et un démontage rapides, avec une remise en état du terrain à moindre frais. La récupération de ces vis est prévue et permettra leur réutilisation pour la repose du pavillon.

L'ergonomie du bâtiment a été longuement discutée avec les futurs utilisateurs et réalisée au plus proche de leurs demandes, notamment en prévoyant une façade ouest en bardage en bois avec uniquement un œil-de-bœuf pour laisser entrer la lumière dans les sanitaires sans créer un effet de serre dû au soleil.

La CT a demandé au municipal Monsieur P. Oppliger si d'autres solutions avaient été envisagées.

La réponse est oui : une solution basée sur des containers a été étudiée et devisée. Compte tenu de la durée d'utilisation, entre les travaux du Rosset et la construction du complexe scolaire, la solution la moins onéreuse aurait été l'achat des containers plutôt que leur location, pour un coût de CHF 1'800'000.- sans installation ni aménagement (climatisation chaud/froid etc.). De plus, il aurait fallu les éliminer en fin d'usage si aucun repreneur n'était trouvé, ce qui, au vu des associations de protection de l'enfance et des milieux écologistes, aurait suscité de nombreuses oppositions.

Position de la CT :

La mise en place de ce pavillon est la clé de voûte de toute l'organisation de nos infrastructures préscolaires, parascolaires et scolaires. Le refuser serait un luxe que nous ne pouvons plus nous permettre. Refuser ce préavis reviendrait à retarder automatiquement les travaux du complexe scolaire, attendu par la population depuis au moins quinze ans.

Point positif pour une construction en bois.

- Construction écologique avec des matériaux si possibles de provenance locale ou nationale.
- Économie circulaire.
- Réutilisable.
- Valeur à la revente (éventuelle).
- Recyclable quasi à 100%.
- Isolation énergétique optimale et dans les normes en vigueur.
- Isolation estivale et protection contre la chaleur optimisée.
- Chauffage par une PAC air-air.
- Panneaux photovoltaïques.

La CT se réjouit de cette solution qui permettra enfin de lancer la construction de nos infrastructures scolaires, que nous bricolons depuis trop longtemps avec des solutions provisoires qui ne satisfont ni les habitants ni les utilisateurs. Nos infrastructures sont actuellement disséminées dans toute la commune.

Au final, la CT, à l'unanimité, recommande donc d'accepter ce crédit de construction.

Décision :

Vu le préavis municipal n° 92-2025, adopté en séance du 3 novembre 2025 ;

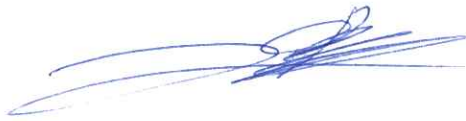
Oùï le rapport de la Commission Technique ;

Vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne décide :

– d'accepter le préavis municipal n° 92-2025 « Demande de crédit de CHF 2'095'000.00 pour la création d'une structure modulaire provisoire en bois aux Esserpys pour l'accueil de jour »

Pour la Commission Technique

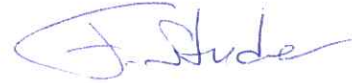


(Rapporteur) Jean-Claude Progin



Romain Corthésy

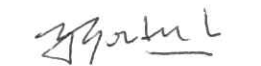
François Morier



François Studer



Gabriel Racciatti



Luis Berardo Borda



Christian Trinca Colonel

Romanel, le 29 décembre 2025